



GEMENG
**rousper
mompech**

Personnes de référence :

Guy STEMPER / Frank SCHMIT

Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222

E-mail : guy.stemper@rosportmompach.lu

frank.schmit@rosportmompach.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	23, Duerfstrooss L- 6559 Girst
Date de la demande :	25/07/2022
Numéro de l'autorisation :	108 / 2022
Numéro cadastral :	681/1106
Section cadastrale :	RD de Girst
Projet :	Travaux d'abattage d'arbres et construction d'un mur
Architecte / entreprise :	néant

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rosport, le 29 JUL. 2022

Le bourgmestre,

Romain Osweiler